

**ENERGIES MARINES
RENOUVELABLES**

**ENJEUX
JURIDIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES**

UMR AMURE
Centre de droit et d'économie de la mer

Actes du colloque de Brest
11 et 12 octobre 2012

Sous la direction de
Gaëlle GUEGUEN-HALLOUET et Harold LEVREL

Editions A. Pedone
2013

Le colloque, dont les actes sont ici publiés, a bénéficié du soutien du Conseil régional de Bretagne, du Conseil général du Finistère, de la Communauté urbaine de Brest, de l'Université de Bretagne Occidentale, de l'UFR droit, économie et gestion et de l'Institut Universitaire Européen de la Mer. Les professionnels et notamment le barreau de Brest et la société Nass et Wind ont également apporté leur contribution à la tenue de cette manifestation.

La réussite de ce colloque doit beaucoup à la contribution de Séverine Julien, secrétaire scientifique, de Nicolas Roncin, responsable administratif et financier et des doctorants de l'UMR AMURE, que nous tenons à remercier.

SOMMAIRE

Préface de Jean-Pierre QUENEUDEC.....	5
Mise en perspective des fondements internationaux et européens du droit de l'énergie renouvelable Claudie BOITEAU.....	7
L'économie des énergies renouvelables en France et en Europe. Frédéric LANTZ	25
Implantation et espaces marins	
Propos introductifs de Jacqueline MORAND-DEVILLER.....	35
L'exploitation de l'énergie marine au risque du droit de l'environnement. Philippe BILLET.....	41
La planification des énergies marines renouvelables en droit français. Nicolas BOILLET.....	53
La procédure d'implantation des éoliennes offshore en droit français par Nathalie BETTIO	73
L'appel d'offres éolien en mer à l'épreuve des règles européennes de concurrence. Gaëlle GUEGUEN-HALLOUET	93
Développement des énergies marines renouvelables dans les îles britanniques - Risques juridiques et politiques. Glen PANT	107
Rapport de synthèse de Christian LAVIALLE.....	143
Compensation et acceptation sociale des énergies marines renouvelables	
Propos introductifs d'Olivier LAROUSSINIE.....	157
Acceptation de l'énergie éolienne : aperçu des leviers et des solutions. Jacob LADENBURG	159
La compensation écologique et les EMR : un premier état de la situation en Europe pour l'éolien offshore. Anne-Charlotte VAISSIERE, Harold LEVREL, Sylvain PIOCH et Antoine CARLIER.....	169
Discours institutionnel autour des impacts et des compensations associés au développement des parcs éoliens offshore en France : Application au projet de la baie de Saint-Brieuc. Charlène KERMAGORET, Harold LEVREL ET Antoine CARLIER	195

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Acceptation sociale de l'innovation en matière d'énergie renouvelable : en quoi l'offshore est-il différent ? Maarten WOLSINK.....	215
Compensation et acceptation sociale des énergies marines renouvelables. Julien HAY.....	239
L'exploitation des énergies marines renouvelables Perceptions croisées du droit et de l'économie	
Propos introductifs de Michel BAZEX.....	251
Le droit applicable au marché des énergies marines renouvelables. Philippe TERNEYRE.....	255
Energies marines renouvelables et responsabilité - Entre droit public et droit privé : une harmonisation souhaitable. Séverine MICHALAK.....	261
Les dispositifs de soutien aux énergies marines renouvelables. Mounir MEDDEB.....	283
Les EMR comme modèle technologique de développement durable ? Les impacts économiques, sociaux et environnementaux d'une nouvelle filière énergétique. Sondès KAHOULI, Myriam NOURRY et Bertrand LE GALLIC.....	295
Regard d'un économiste sur l'exploitation des énergies marines renouvelables de Jean BONCOEUR.....	315
Rapport de synthèse	
L'exploitation des Energies marines renouvelables. Une activité complexe, source d'insécurité juridique. Annie CUDENNEC.....	323
Table des matières.....	331

PREFACE

Jean-Pierre QUENEUDEC

*Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Membre du Conseil supérieur de la Marine marchande
Président honoraire de l'Académie de marine*

Il y a bientôt 34 ans, le Centre de droit et d'économie de la mer (CEDEM) voyait le jour au sein de la Faculté de droit et des sciences économiques de Brest et devenait l'une des composantes de ce qui était alors l'Institut d'études marines (IEM) de l'Université de Bretagne occidentale. Il s'agissait au départ d'une équipe fort modeste dans sa dimension comme dans ses moyens, mais dont l'ambition était de devenir à terme une référence en matière d'études économiques et juridiques appliquées au domaine marin.

Le pari lancé à Brest en 1979 a été tenu et gagné. Le CEDEM a grandi, bien sûr, mais dans des proportions que son fondateur n'aurait osé imaginer. Les structures universitaires dans lesquelles il s'intégrait ont elles-mêmes notablement évolué. Ses partenariats se sont en outre diversifiés et transformés. Désormais associé au département économique de l'Ifremer pour constituer, sous l'appellation « AMURE », une véritable unité mixte de recherche, il représente aujourd'hui l'une des équipes les plus dynamiques de l'Institut universitaire européen de la mer, héritier de l'ancien IEM.

Que de chemin parcouru depuis la première publication du CEDEM il y a trente ans ! Réalisée à l'époque en partenariat avec le Centre national pour l'exploitation des océans et préfacée par Louis Le Pensec et Lucien Laubier, cette première publication, intitulée « *Les cultures marines en France et le droit* », avait connu un certain succès. Depuis lors, les domaines couverts par les études menées dans le cadre ou sous les auspices de ce Centre n'ont cessé de se développer et le nombre des rencontres scientifiques qu'il a organisées n'a cessé de croître.

La valeur des travaux accomplis en son sein et l'importance quantitative et qualitative de ses publications lui ont valu d'être récompensé par l'Académie de marine, qui lui a décerné en 2012 le Prix Claude Boquin créé en 2007 afin d'honorer la mémoire d'un des anciens présidents de l'Académie, juriste de

formation et économiste par passion, longtemps directeur général d'une importante compagnie de navigation.

La présente publication, consacrée aux enjeux juridiques et économiques des énergies marines renouvelables et issue des travaux d'un symposium ouvert le lendemain même de la remise du prix de l'Académie de marine aux membres du CEDEM, apporte un nouveau témoignage de la vitalité et du dynamisme de l'équipe brestoise de juristes et d'économistes marins. Ils n'ont pas craint de s'attaquer à un sujet d'un indiscutable intérêt pratique en termes de politique énergétique et d'une brûlante actualité au regard des impératifs du développement durable, à un moment où notre pays cherche à combler le retard qu'il a pris en matière d'utilisation des nouvelles énergies marines. La production d'énergie électrique à partir des vents et des courants marins est, en effet, à l'ordre du jour et les projets d'installation en mer d'éoliennes et d'hydroliennes se font désormais plus nombreux.

Vu sous l'angle du droit et de l'économie, c'est toutefois un sujet délicat, car ces projets sont nés dans un contexte marqué d'incertitudes. Incertitude, d'abord, au regard d'un état du droit relativement inadapté à la résolution des conflits d'usage que l'implantation de ces nouvelles installations industrielles dans le milieu marin ne manqueront pas de faire apparaître. Incertitude ensuite quant aux risques économiques encourus, qu'il s'agisse de la rentabilité des lourds investissements à réaliser ou de la possibilité de mettre en œuvre différentes formes d'incitations publiques. Incertitude, enfin, concernant la manière dont pourrait ou devrait être engagée une politique cohérente d'aménagement de l'espace maritime, non seulement dans la limite des 12 milles marins de mer territoriale, mais aussi jusqu'à la limite des 200 milles de la zone économique où, en vertu du droit international, l'Etat côtier dispose de droits souverains sur toutes les ressources naturelles, y compris des droits exclusifs pour la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents.

En abordant l'ensemble des problèmes juridiques et économiques que ne manquera pas de soulever le développement des énergies renouvelables en mer, le présent ouvrage n'apporte pas seulement une importante contribution à la maîtrise d'un thème peu exploré jusqu'ici par les juristes et les économistes ; il laisse aussi entrevoir la place éminente que la mer est susceptible d'occuper à l'avenir en matière de développement durable.

Est-ce à dire que l'on sera un jour à même d'appliquer en ce domaine le vieil adage politique selon lequel « *le trident de Neptune est le sceptre du monde* » ? Nul doute que des éléments de réponse se trouvent dans les pages qui suivent.